

## DELIBERATION

Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire  
Séance du 23 novembre 2018

Président de séance : Yann TRICHARD  
Secrétaire de séance : Hugues FRIOUX

**Apport en capital à la SAS Design Campus**

**Vu** le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire,  
**Vu** la délibération de l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2017 portant approbation de la création de la SAS Design Campus ainsi que l'apport en capital progressif jusqu'à 9.690 M€,  
**Vu** le courrier en date du 11 octobre 2017 de Madame la Préfète de Loire-Atlantique approuvant la délibération du 16 juin 2017 portant création de la SAS Design Campus et l'apport en capital de 700 K€, porté progressivement à 9.690 M€,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 août 2018,  
**Vu** la délibération en date du 14 septembre 2018 approuvant le budget rectificatif 2018 tenant compte des augmentations de capital progressives auprès de la SAS Design Campus,  
Sur le rapport de Monsieur le Président

**Considérant** que la CCI Nantes St-Nazaire et l'EDNA se sont réunies au sein de la SAS Design Campus afin de porter le programme immobilier pour le développement de l'Ecole de design,

**Considérant** que suite à une procédure concurrentielle avec négociation, le marché de conception, construction, promotion de l'ensemble immobilier de l'Ecole de design a été attribué au groupement ADIM OUEST par délibération de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 septembre 2018,

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une augmentation progressive de capital laquelle s'inscrit dans le processus de transfert de l'Ecole de design sur l'île de Nantes, avec la signature prochaine du contrat de VEFA avec ce groupement puis le versement des premiers acomptes,

**Considérant** que le capital social de la SAS Design Campus sera porté de 710 000 € à 5.700.000 € ; cette augmentation de 4.990.000 € étant réservée à un seul actionnaire : la CCI Nantes St-Nazaire par émission de 4.990.000 actions à 1 euro et entièrement souscrite par la CCI Nantes St-Nazaire,

**Considérant** que la libération du capital sera effectuée, d'une part, pour un montant de 2.650.000 € en 2018 et, d'autre part, pour un montant de 2.340.000 € en 2019.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide de :**

- Approuver l'apport en capital de la CCI Nantes St-Nazaire à la SAS Design Campus d'un montant de 2.650.000 € en 2018 et, d'autre part, d'un montant de 2.340.000 € en 2019, et qui sera ensuite porté progressivement à 9.690 M€.
- Mandater le Président pour accomplir tous les actes et formalités administratives afférentes à cette augmentation de capital.
- Mandater le Président pour accomplir toutes les mesures de publicité de la délibération.

Délibération approuvée par :

32 voix POUR  
Quorum : 30

0 voix CONTRE  
Présents : 32

0 voix ABSTENTION  
Votants : 32

**Le Président de la CCI Nantes St-Nazaire**



**Le Secrétaire, membre du Bureau**

